CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 153.532 du 11 janvier 2006

A. 143.939/VIII-3911

En cause : **DE LOBKOWICZ** Stéphane**,**

ayant élu domicile chez
Me Jean BOURTEMBOURG, avocat,
rue de Suisse 24
1060 Bruxelles,

contre :

la commune d'Uccle,

ayant élu domicile chez
Me Pierre LAMBERT, avocat,
avenue Defré 19
1180 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ETAT, VIII[e] CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 12 novembre 2003 par Stéphane DE LOBKOWICZ qui demande l'annulation de la délibération du conseil communal de la commune d'Uccle du 11 septembre 2003 par laquelle il a été procédé à l'élection d'Eric ANDRE en qualité de huitième échevin;

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de M. CUVELIER, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 30 mai 2005 ordonnant le dépôt au greffe du dossier et du rapport;

Vu la notification du rapport aux parties et le dernier mémoire de la partie requérante;

Vu l'ordonnance du 11 octobre 2005, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 25 novembre 2005;

Entendu, en son rapport, M^me^ DAURMONT, conseiller d'Etat;

Entendu, en leurs observations, Me BOURTEMBOURG, avocat, comparaissant pour le requérant, et Me LAMBERT, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. CUVELIER, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'à la suite du décès d'Eric ANDRE, le conseil communal de la partie adverse a élu Boris DILLIES huitième échevin, le 15 septembre 2005; que le requérant a perdu, ainsi qu'il le reconnaît, intérêt au recours; que celui-ci est dès lors irrecevable,

D E C I D E :

Article 1^er^.

La requête est rejetée.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le onze janvier deux mille six par :

M.	GEUS,	président de chambre,
M^me^	DAURMONT,	conseiller d'Etat,
M^me^	GEHLEN,	conseiller d'Etat,
M^me^	LEJEUNE,	greffier.

Le Greffier, Le Président,

L. LEJEUNE. J.-Cl. GEUS.